

2023/0086

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le 26 SEP. 2023
ID : 059-215900358-20230926-20230926_D0075-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 13

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHRETIEN.CHATELAIN.PETIT.
WERY.JOSSET.

Mmes MERCIER.PREVOST(BLANDO).WAUCHER.CAFFIAU.DELBRUYERE.

Absents excusés : MM. RAVIDAT et ASCONE.

Absents : Mmes BOURAINE.DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et
M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : AVANCEMENTS DE GRADES 2023 SUITE PROMOTION INTERNE.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 49,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 03 mai 2022 après avis du Comité Technique, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

Vu la demande de promotion interne, effectuée le 14 décembre 2022, auprès du Centre de gestion concernant le grade d'agent de maîtrise,

Vu le courrier du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord concernant l'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise de Madame Bernadette DESMET, en date du 12 juin 2023, par la commission administrative paritaire et l'arrêté n° G2023_082,

Vu la déclaration de vacance d'emploi n°V059230701143399001, en date du 01 août 2023, portée sur l'arrêté n° BE2023-14,

Madame Bernadette DESMET, actuellement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, est éligible à l'avancement au grade d'agent de maîtrise. Il convient de supprimer le poste au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de créer le poste d'agent de maîtrise, à compter du 1^{er} octobre 2023,

Vu le tableau des effectifs de la commune.

Suite de la délibération 2023/0086

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le 26 SEP. 2023 *S'LO*
ID : 059-215900358-20230926-20230926_D0075-DE

Service administratif :

Rédacteur territorial :	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe :	4
Adjoint administratif territorial :	2

Ateliers municipaux :

Technicien territorial :	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe :	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe :	2
Adjoint technique territorial :	9

Service entretien des locaux :

Adjoint technique territorial :	1
---------------------------------	---

Cantine scolaire :

Agent de maîtrise :	1
Adj. technique principal de 1 ^{ère} classe :	1
Adjoint technique territorial :	2

Services écoles/entretien ménage :

Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles :	1
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles :	1
Adjoint technique territorial :	2

Police rurale :

Garde champêtre chef principal :	1
Garde champêtre chef :	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 26 SEP. 2023

